

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

8 mai 2008

SOMMAIRE

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	March Europe S.A.	54716
.....	Match Centre S.A.	54689
Al Mada Investments S.à r.l.	McKesson International Capital S.à r.l.	54702
.....	McKesson International Holdings V S.à r.l.	54676
Al Mada Investments S.à r.l.	
.....	Nabors Offshore Americas Sàrl	54684
Amber Trust S.C.A.	Refuge Invest, S.A.	54713
.....	Refuge Invest, S.A.	54715
Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF	Rock Ridge RE 28	54719
.....	Rock Ridge RE 32	54720
Baby Station S.A.	Rock Ridge RE 5	54720
.....	Safety International S.A.	54719
Bernardo S.à r.l.	Shylock Finance S.à r.l.	54686
.....	Soft Clean S.A.	54674
Bronwyn Properties S.à r.l.	Strategy Invest & Management	54685
.....	Tilbury Investments S.A.	54701
Café Maxim's S.à r.l.	UBS Bond Fund Management Company	
.....	S.A.	54677
Carrier Refrigeration Belgium S.A.	UBS Equity Fund Management Company	
.....	S.A.	54678
CCM Overseas S.A.	UBS Islamic Fund Management Company	
.....	S.A.	54679
Cologic S.A.	UBS (Lux) Key Selection SICAV	54680
.....	UBS Medium Term Bond Fund Management	
Cologic S.A.	Company S.A.	54678
.....	UBS Money Market Fund Management	
Cologic S.A.	Company S.A.	54679
.....	UBS Responsibility Fund Management	
De Boheem S.A.	Company S.A.	54680
.....	UBS Short Term Invest Management	
Denlux S.à r.l.	Company S.A.	54681
.....	UBS Third Party Management Company	
Desjardins SCI	S.A.	54683
.....	Venusfin	54674
Finnat International S.A.	Via Download, S.à r.l.	54686
.....		
HFB Investissements S.A.		
.....		
Holdtrade S.A.		
.....		
Immoprom S.A.		
.....		
Industrial Development Group (Holding)		
Sàrl		
.....		
Investissements et Promotions Européennes		
.....		
JANA Luxembourg G.mmbH		
.....		
JER Logic S. à r.l.		
.....		
KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg		
S.à r.l.		
.....		
KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg		
S.à r.l.		
.....		
Klynveld Peat Marwick Goerdeler		
.....		
Kühne & Nagel A.G.		
.....		
LaSalle Japan Logistics S.à r.l.		
.....		
Liquid Cool S.A.		
.....		

Liquid Cool S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.814.

La société LIQUID COOL S.A., ayant son siège social à L-8080 BERTRANGE, 57, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B75814 représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

et

Maître Daniel PHONG, avocat à la Cour, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix, ont convenu ce qui suit:

Le contrat de domiciliation signé en date du 20 juin 2002 est résilié à compter de ce jour.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait conforme

Maître Daniel PHONG

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008051112/1123/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Venusfin, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.406.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 31 décembre 2001, entre la Société Anonyme VENUSFIN, précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 6 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aux fins de Réquisition

Société Anonyme de banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008051108/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Soft Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.015.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- SOFT CLEAN S.A., ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051186/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

De Boheem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3488 Dudelange, 7, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 31.300.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 février 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

- DE BOHEEM s.a. (B 31300) avec siège social à L-3488 Dudelange, 7, rue de l'Hôpital a été dénoncé le 20 novembre 1991

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e André RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051210/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

I.D.G. Holding S.à.r.l., Industrial Development Group (Holding) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 54.127.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 10 avril 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société à responsabilité limitée INDUSTRIAL DEVELOPMENT GROUP (Holding) S.à.r.l., en abrégé I.D.G. HOLDING S.à.r.l., ayant au son siège social L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel;

Pour extrait conforme

M^e Sophie DEVOCELLE

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051266/5253/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05146. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l.

Mr. Marcel Stephany

Gérant B

Référence de publication: 2008050830/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02326. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

I.P.E. S.A., Investissements et Promotions Européennes, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 34.591.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 16 novembre 1994, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

INVESTISSEMENTS ET PROMOTIONS EUROPEENNES S.A. (en abrégé I.P.E.) (B34591), dont le siège social à Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie a été dénoncé le 20 octobre 1993,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Alain THORN, juge, et liquidateur Maître Michel KARP, avocat, demeurant à Luxembourg.

Par jugement du 6 décembre 2007, Maître Marguerite Ries a été nommé liquidateur.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051218/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050959/206/14.

(080056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

JANA Luxembourg G.mBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.375.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 10 avril 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société à responsabilité limitée JANA LUXEMBOURG GmbH S.à.r.l., ayant au son siège social L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté;

Pour extrait conforme

M^e Sophie DEVOCELLE

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051265/5253/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05144. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

—
RECTIFICATIF

de l'extrait des résolutions déposé le 03/03/2008 - réf L080033492.05

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg son nommées nouveaux Administrateurs en remplacement de Messieurs Alexis DE BERNARDI, Georges DIEDERICH, Jean-Marc HEITZ, démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le siège social de la société est transféré du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour HFB INVESTISSEMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008051226/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.495.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052506/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Equity Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.834.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Equity Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052507/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.302.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052508/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Money Market Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Money Market Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052509/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Islamic Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.301.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Islamic Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052510/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Responsibility Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.666.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Responsibility Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052512/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Robert Süttinger, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- M. Dirk Spiegel, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Gerhard Fusenig, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Gilbert Schintgen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052514/1380/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Short Term Invest Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.305.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Short Term Invest Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052518/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

LaSalle Japan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.072.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008052578/239/12.

(080057315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

—
La modification suivante est apportée à l'adresse de Mr. Jürgen Mortag, administrateur de la Société:

Mr. Jürgen Mortag, né le 18 octobre 1964 à Stuttgart-Bad Cannstatt, a désormais pour adresse professionnelle 33, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

A Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait conforme

Alexis Kamarowsky / Federigo Cannizzaro di Belmontino

Référence de publication: 2008052515/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Desjardins SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg E 1.341.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) Nico LANTER, ingénieur-technicien, né à Luxembourg le 31 janvier 1949, demeurant à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich,

2) Léon LANTER, retraité, né à Remerschen, le 21 février 1925, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement;

seuls associés de DESJARDINS SCI, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 1.341, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 442 du 11 juin 1999.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Unique résolution

Ils décident d'ajouter un second alinéa à l'article 2 des statuts dont la teneur est la suivante:

" **Art. 2.** (...) Elle pourra se constituer caution réelle ou personnelle pour compte d'autrui."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lanter, Lanter et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 mars 2008. Relation: EAC/2008/4180. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 avril 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008052685/223/31.

(080055578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Carrier Refrigeration Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 30.909.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 avril 2005 de la société Carrier Refrigeration Belgium S.A. (la "Société"), que Messieurs Dietmar Jürgen Meister, né à Stuttgart (Allemagne) le 19 août 1962, résidant à Umlandstrasse 39, D-22087 Hamburg et Jürgen Kraemer, né le 18 août 1937, résidant à Weisser Hauptstrasse 18, D-5000 Koeln ont été démissionnés de leurs fonctions d'administrateur de la Société et que Messieurs Yvan Declippel, né le 20 octobre 1945 à Dendermonde (Belgique), résidant au 95, Romeinse Put, B-2650 Edegem et Andrew Buttler, né le 12 juillet 1955 à March (Grande-Bretagne), résidant au 2 Sutton Acres, Flore, Northampton NN7 4NW, Grande-Bretagne, ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2011 ayant à statuer sur l'exercice comptable 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Carrier Refrigeration Belgium S.A., Succursale de Carrier Refrigeration Belgium SA

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052505/5267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Café Maxim's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 87.184.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé des associés du 3 avril 2008, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 3 avril 2008 la démission du gérant unique, Monsieur André BACKES, employé privé, demeurant à Oberkorn.

- de nommer à compter du 3 avril 2008, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérante unique Madame Liliya SKOURYATINA, demeurant à Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.

- Il a été précisé que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré sur papier libre à des fins de publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 avril 2008.

Pour Aloyse BIEL

Le notaire

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2008052695/203/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

UBS Third Party Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.991.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

Est élu au Conseil d'Administration:

- M. André Valente, Brunnigässlein 12, CH-4051 Bâle, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

Mandat non renouvelé:

- M. Andreas Jacobs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Third Party Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052511/1360/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Cologic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 102.042.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008051444/3153/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04264. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Cologic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 102.042.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008051445/3153/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04251. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Cologic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 102.042.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008051446/3153/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04243. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.191.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 mars 2008

En date du 27 mars 2008, l'Associé Unique de Nabors Offshore Americas S.à.r.l ("la société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant B de la société avec effet au 21 mars 2008;
- De nommer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant B de la société avec effet au 21 mars 2008 et pour une durée indéterminée;
- De transférer l'adresse professionnelle de Mr Doeke van der Molen, gérant de la société, du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008052462/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

JER Logic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.486.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 18 février 2008

L'associé de JER Logic S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 18 février 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 18 février 2008, et ce pour une durée illimitée:

* Davy Beucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008052463/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Kühne & Nagel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.745.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008051448/3153/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04217. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Strategy Invest & Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.249.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 04 mars 2008 au siège social de la société

Résolutions prises à l'unanimité, sans vote nul, blanc ou abstention:

1. Transfert du siège social du 31, Val Sainte Croix Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet au 10 janvier 2008.

2. Révocation avec effet au 10 janvier 2008 du commissaire «MONEYLIFT S.A.» et nomination avec effet au 10 janvier 2008 de la société «KOBUS à r.l.», ayant son siège au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.077, représentée par son gérant Monsieur Romain ZIMMER, au poste de commissaire. Le mandat du commissaire expirera lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2008.

S.I.M., Strategy Invest & Management, Société Anonyme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008051128/8516/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Shylock Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 134.951.

—
EXTRAIT

Le Conseil de gérance de la société a décidé, en date du 9 avril 2008,

- d'accepter le changement de siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet au 1^{er} Avril 2008;
- d'accepter la démission de Mr Bart Zech, en tant que gérant, avec effet au 1^{er} Avril 2008;
- d'accepter la démission de Mr Frank Walenta, en tant que gérant, avec effet au 1^{er} Avril 2008;
- d'accepter la démission de Mr Jorrit Crompvoets, en tant que gérant, avec effet au 1^{er} Avril 2008; et
- de nommer en tant que gérant unique, Mr Kurt Fischer né le 9 Juin 1960 à Müden/Aller, Allemagne, résidant à 3 Kirchsteig, 35539 Müden/Aller, Allemagne, pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} Avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Shylock Finance S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008051131/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Baby Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.262.

—
Extrait aux fins de publication du Conseil d'administration du 3 avril 2008

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008051140/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Via Download, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.662.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire tenue au siège social de la société en date du 14 novembre 2007

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008051174/1383/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Immoprom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 33.009.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- IMMOPROM S.A., ayant eu son siège social à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051182/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 28.124.

Constituée par-devant Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1988, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 212 du 5 août 1988, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard LECUIT, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 627 du 23 avril 2002.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des Associés en date du 24 janvier 2008

Le siège social est transféré du 31, allée Scheffer au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2008051263/3261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CCM Overseas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 28.366.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société anonyme CCM OVERSEAS S.A.Holding, ayant au son siège social L-1118 Luxembourg, 11 rue Aldringen;

Pour extrait conforme

M^e Sophie DEVOCELLE

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051267/5253/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05149. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Bronwyn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour BRONWYN PROPERTIES S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008051417/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04227. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Al Mada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 110.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour AL MADA INVESTMENTS S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008051419/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04238. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Al Mada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 110.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour AL MADA INVESTMENTS S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008051420/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04242. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,
R.C.S. Luxembourg B 11.836.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) la société anonyme Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A. (en abrégé Delfilux S.A.), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, Boulevard Napoléon 1^{er}, n° 54

Détentrices de 4.499 actions de la société Match Centre S.A. (RCSLB 11.836)

Représentée par:

- son administrateur délégué. Monsieur Jean-Marc Heynderickx, demeurant à Rhodes Saint Genèse (Belgique)
- un second administrateur: Monsieur Adrien Ségantini, demeurant à Landelies (Belgique), et

2) la société anonyme Delfipar S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi), 84, rue de l'Espérance,

Détentrices d'une action de la société Match Centre S.A.,

Représenté par:

- son administrateur-délégué: la société MIDFIELD S.A. société de droit belge avec siège à B-1380 Lasne, 21, chemin de la Chapelle Robert, elle-même représentée par son administrateur délégué: Monsieur Jean-Marc Heynderickx, ci-dessus préqualifié,

- un second administrateur: Monsieur Adrien Ségantini, ci-dessus également plus amplement qualifié,

toutes deux ici représentées par Monsieur Mathieu LIARAS, directeur financier, demeurant professionnellement à B-6220 Fleurus, 408, route de Gosselies, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel a démontré au notaire que ses mandants détiennent ensemble toutes les 4500 actions de la société MATCH CENTRE S.A. avec siège à Niederanven, inscrite au RCSL sous le numéro B 11.836, constituée suivant acte notarié, en date du 14 mars 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 105 du 24 mai 1974, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1366 du 20 septembre 2002.

Après avoir renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, le comparant s'est constitué au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes décidées par ses mandants:

Résolution: Objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société comme suit:

La société a pour objet, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- l'achat, la fabrication, le stockage, la transformation, le traitement, le transport et la vente, en gros et en détail, pour son propre compte, pour compte de tiers, par d'autres ou avec d'autres, de toutes les denrées alimentaires ou produits non-alimentaires susceptibles d'être vendus dans les commerces d'alimentation générale au sens le plus large ainsi que tout service ayant trait directement ou indirectement à la distribution;

- l'exploitation des activités de boucherie, charcuterie, traiteur, petite restauration et restauration;

- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de services, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou entreprises nouvelles, luxembourgeoises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achat de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, syndicats de garanties ou autrement; la gestion par voie d'achat, d'échange, vente ou arbitrage de ces intérêts et participations;

- la réalisation de toutes études et prestations et notamment toutes prestations en vue de gestion administrative, financière, commerciale et d'une façon plus générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises;

- l'acquisition, l'achat, la vente, l'obtention, la location, l'exploitation, la cession de tous brevets, certificats, procédés, enseignes ou marques de fabrique et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, de services ou de franchisage, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et tous objets similaires ou connexes.

Ces énumérations sont indicatives et nullement limitatives.

Résolution: Refonte des statuts

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide d'intégrer la modification prise par la résolution précédente aux nouveaux statuts, lesquels seront désormais libellés comme suit:

I.- Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il a été formé une société anonyme sous la dénomination de MATCH CENTRE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Par simple décision du conseil d'administration la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Objet

Art. 4. La société a pour objet, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- l'achat, la fabrication, le stockage, la transformation, le traitement, le transport et la vente, en gros et en détail, pour son propre compte, pour compte de tiers, par d'autres ou avec d'autres, de toutes les denrées alimentaires ou produits non-alimentaires susceptibles d'être vendus dans les commerces d'alimentation générale au sens le plus large ainsi que tout service ayant trait directement ou indirectement à la distribution;

- l'exploitation des activités de boucherie, charcuterie, traiteur, petite restauration et restauration;

- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de services, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou entreprises nouvelles, luxembourgeoises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achat de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, syndicats de garanties ou autrement; la gestion par voie d'achat, d'échange, vente ou arbitrage de ces intérêts et participations;

- la réalisation de toutes études et prestations et notamment toutes prestations en vue de gestion administrative, financière, commerciale et d'une façon plus générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises;

- l'acquisition, l'achat, la vente, l'obtention, la location, l'exploitation, la cession de tous brevets, certificats, procédés, enseignes ou marques de fabrique et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, de services ou de franchisage, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et tous objets similaires ou connexes.

Ces énumérations sont indicatives et nullement limitatives.

III.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social de la société un registre des actions nominatives. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital, les nouvelles actions à souscrire seront présentées en priorité aux propriétaires des actions de capital, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Le droit de souscription préférentiel peut être exercé pendant un délai fixé par le conseil d'administration, mais qui ne peut être inférieur à trente jours à dater du jour de l'ouverture de la souscription, annoncé aux actionnaires par lettre recommandée.

Les actionnaires s'en remettent aux dispositions de l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 quant aux modalités d'exercice du droit de souscription préférentiel.

Au cas où l'augmentation de capital comporterait des apports en nature, un rapport est préalablement établi par un réviseur d'entreprise désigné par le conseil d'administration. Ce rapport sera déposé conformément à l'article 9, paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915.

Par dérogation aux dispositions légales, les apports en nature doivent être entièrement libérés à la souscription.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées doivent être faits aux lieux et dates décidés souverainement par le conseil d'administration; l'exercice des droits sociaux afférents à ces actions est suspendu aussi longtemps que les versements, régulièrement appelés et exigibles, n'ont pas été effectués.

Le conseil d'administration peut, après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée restée sans résultat pendant un mois, prononcer la déchéance de l'actionnaire et vendre les actions sur lesquelles les versements n'ont pas été effectués, soit directement aux autres actionnaires, soit par l'intermédiaire d'une société de bourse. En ce cas le prix de la cession est établi sur base de l'actif net de la société, tel qu'il résulte du dernier bilan approuvé par les actionnaires, et est payable aux conditions déterminées par le conseil d'administration.

Art. 7. Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Si les ayants droit ne peuvent se mettre d'accord, le juge compétent pourra, à la requête de la partie la plus diligente, désigner un administrateur provisoire qui exercera les droits concernés dans l'intérêt de l'ensemble des ayants droit.

Si l'action appartient à des nus-propriétaires et usufruitiers, tous les droits y afférents, y compris le droit de vote, seront exercés par les usufruitiers.

Art. 8. La cession d'actions n'est soumise à aucune restriction. Cette réglementation est d'application à toutes les actions de la société, ainsi qu'à toutes les obligations convertibles et droits de souscription éventuels émis par la société.

Art. 9. La société peut créer des actions sans droit de vote conformément aux dispositions des articles 44 et suivants de la loi du 10 août 1915.

Art. 10. La société peut, à tout moment, émettre des obligations par décision du conseil d'administration.

L'émission d'obligations convertibles en actions ou de droits de souscription ne peut toutefois être décidée que par l'assemblée générale délibérant comme en matière de modifications statutaires.

La société peut, dans l'intérêt de la société, collaborer avec un tiers à l'émission par ce tiers de certificats qui se rapportent aux titres de la société. La société peut décider de prendre à son compte les frais liés à l'émission de certificats et à la constitution et au fonctionnement de l'émetteur de certificats. Le titulaire de certificats, l'émetteur de certificats ou des tiers ne peuvent faire appel à la collaboration de la société pour l'émission de certificats qu'à la condition que la société ait confirmé par écrit sa collaboration à l'émetteur. L'émetteur de certificats se rapportant à des titres nominatifs est tenu de se faire connaître en cette qualité. La société portera cette mention au registre concerné.

IV.- Administration, Surveillance

Art. 11. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années. Ils sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. Cet administrateur achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 12. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé pour présider les réunions du conseil d'administration.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent, personne physique, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de l'administrateur délégué ou de deux administrateurs, effectuée trois jours au moins avant la date prévue pour la réunion.

Les convocations sont valablement effectuées par lettre, télécopie ou e-mail.

Tout administrateur qui assiste à une réunion du conseil ou s'y est fait représenté est considéré comme régulièrement convoqué. Un administrateur peut également renoncer à se plaindre de l'absence ou d'une irrégularité de convocation avant ou après la réunion à laquelle il n'a pas assisté.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, au lieu indiqué dans les convocations.

Tout administrateur peut, au moyen d'un document qui porte sa signature, y compris une signature digitale, et qui a été communiqué par écrit, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen prévu par la loi, donner mandat à un autre membre du conseil afin de le représenter à une réunion déterminée. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Sauf cas de force majeure, le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle réunion peut être convoquée qui, à condition que deux administrateurs au moins soient présents ou représentés, délibérera et statuera valablement sur les objets portés à l'ordre du jour de la réunion précédente.

Le conseil d'administration peut se réunir par voie de conférence téléphonique ou vidéoconférence.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et, en cas d'absence de l'un ou de plusieurs d'entre eux, la majorité des autres administrateurs. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Dans des cas exceptionnels, dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit. Il ne pourra cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels ni pour l'utilisation du capital autorisé.

L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 13. De chaque séance du conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs ou par l'administrateur délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 15. Les administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonctions. Ces frais seront portés en compte des frais généraux.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Le conseil peut déléguer la gestion journalière de la société, la gestion d'une ou plusieurs affaires de la société, ou l'exécution des décisions du conseil, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs, actionnaires ou non.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont réglés par les statuts ou par décision des organes compétents sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

La clause en vertu de laquelle la gestion journalière est déléguée à une ou plusieurs personnes agissant soit seules, soit conjointement, est opposable aux tiers dans les conditions prévues par l'article 9 de la loi du 10 août 1915.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La responsabilité des délégués à la gestion journalière en raison de cette gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

Le conseil d'administration peut aussi conférer la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs ou mandataires choisis dans ou hors son sein, associés ou non. Les actes de ces dernières personnes n'engageront la société que pour autant qu'elles auront agi dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 17. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale, elle ne pourra cependant dépasser trois années.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

V.- Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune où est établi le siège social ou à tout endroit indiqué dans la convocation, le premier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale tombait sur un jour férié légal, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaire(s). Elle doit être convoquée par le conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Des lettres missives contenant l'ordre du jour seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées et au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation publique.

Art. 21. Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social:

- 1 ° du bilan et du compte des profits et pertes;
- 2 ° de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- 3 ° de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- 4 ° du rapport des commissaires.

Le bilan et le compte, de même que le rapport des commissaires, sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des pièces mentionnés à l'alinéa qui précède.

L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 22. Tout propriétaire d'actions a le droit de vote aux assemblées générales, chaque action donnant droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale.

Les procurations doivent être communiquées par écrit, par fax ou par e-mail et sont déposées sur le bureau de l'assemblée. En outre, le conseil d'administration peut exiger que celles-ci soient déposées trois jours ouvrables avant l'assemblée à l'endroit indiqué par lui.

Les samedi, dimanche et jours fériés ne sont pas considérés comme des jours ouvrables pour l'application de cet article.

Art. 23. L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Lorsque la décision de l'assemblée générale des actionnaires porte sur:

- une fusion ou scission de la société,
- une modification des statuts,
- une augmentation ou une diminution de capital,
- l'émission d'actions en dessous du pair comptable,
- la suppression ou la limitation du droit de souscription préférentielle,
- l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscriptions,
- la dissolution de la société,

l'objet de la décision à prendre doit avoir été spécifié dans les convocations à l'assemblée et au moins la moitié des actions constituant l'ensemble du capital social doit être représentée à l'assemblée. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée doit être convoquée, qui délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les décisions sur ces objets sont adoptées à la majorité des trois quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote, toute abstention étant assimilée à un vote négatif, sans préjudice aux autres conditions de majorité prévues par la loi en matière de modification de l'objet social, d'acquisition, prise en gage et aliénation d'actions de la société, de transformation de la société en une société d'autre forme juridique et de dissolution de la société en cas de perte des trois quarts du capital.

Art. 24. Avant de participer à l'assemblée, les actionnaires ou leurs mandataires sont tenus de signer la liste de présence laquelle mentionne le nom, les prénoms et l'adresse ou la dénomination sociale et le siège social des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils représentent.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un administrateur désigné par ses collègues ou par un membre de l'assemblée désigné par celle-ci.

Si le nombre de personnes le permet, le président choisit un secrétaire et, sur proposition du président de l'assemblée, l'assemblée choisit un ou deux scrutateurs.

Les administrateurs répondent aux questions qui, au sujet de leur rapport ou des points portés à l'ordre du jour, leur sont posées par les actionnaires, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter gravement préjudice à la société, aux actionnaires ou au personnel de la société.

Les commissaires répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leur rapport.

Art. 25. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal, qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent. Les procès verbaux sont insérés dans un registre spécial. Les extraits qui en sont délivrés sont signés par le président du conseil d'administration, par un administrateur délégué ou par deux administrateurs. Leur signature doit être précédée ou suivie immédiatement par l'indication de la qualité en vertu de laquelle ils agissent.

Art. 26. Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation, qui s'applique également à l'assemblée générale appelée à modifier les statuts, annule toute décision prise. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

VI.- Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires, qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions et indications du mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Art. 28. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le paiement des dividendes déclarés par l'assemblée générale des actionnaires se fait aux époques et aux endroits désignés par elle ou par le conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés se prescrivent en cinq ans.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur le résultat de l'exercice conformément aux conditions prescrites par la loi.

Tout acompte ou tout dividende distribué en contravention à la loi doit être restitué par les actionnaires qui l'ont reçu, si la société prouve que les actionnaires connaissaient l'irrégularité des distributions faites en leur faveur ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances.

VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs convoquent, de façon qu'elle soit tenue dans un délai ne dépassant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée par eux ou aurait dû l'être, l'assemblée générale qui délibérera dans les conditions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.

Les mêmes règles sont observées lorsque la perte atteint les trois quarts du capital social, mais en ce cas la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

En cas d'infraction aux dispositions qui précèdent, les administrateurs peuvent être déclarés personnellement et solidairement responsables envers la société de tout ou partie de l'accroissement de la perte.

Art. 30. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

A défaut de nomination de liquidateurs, les administrateurs seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sans autorisation spéciale de l'assemblée générale. Toutefois, l'assemblée générale peut à tout moment limiter ces pouvoirs par décision prise à une simple majorité de voix.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif le solde actif est réparti parmi les actionnaires en proportion du degré de libération des actions.

Art. 31. La réunion de tous les titres entre les mains d'une seule personne physique ou morale n'entraîne pas la dissolution de la société.

VIII.- Dispositions générales

Art. 32. Tout administrateur, commissaire ou liquidateur de la société domicilié à l'étranger est censé, pendant la durée de ses fonctions, avoir élu domicile au siège de la société, où toutes communications, notifications, assignations et significations peuvent lui être valablement faites.

Les détenteurs d'actions nominatives sont obligés de notifier tout changement de domicile à la société. A défaut de notification, ils seront censés avoir élu domicile en leur domicile précédent.

Art. 33. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Liaras, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 5 mars 2008. Relation: CAP/2008/672.— Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008044885/225/351.

(080049316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Bernardo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 51.204,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.023.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of February,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1. Taverners Advisors Limited, a company established and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Blenheim Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Company Register of the British Virgins Islands under number 1063523, hereinafter referred to as "Shareholder I";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

2. Falcon Realty Limited, a company established and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, P.O. Box 958, Pasca Estate Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Company Register of the British Virgin Islands under number 472506, hereinafter referred to as "Shareholder II";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

The entities listed under items 1 to 2 here-above are hereinafter referred to as the "Shareholders".

3. Robert Grant Sloss, a British national born in London on 17 December 1968, with business address at Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, hereinafter referred to as "Robert Sloss";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

4. James Edward Morse, British national born in Swansea on 25 October 1971, with business address at SB Bonsuccesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor, av. Cidade Jardim, 400, Jardins, Sao Paulo/SP, hereinafter referred to as "James Morse";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

5. Timothy Spencer Barlow, a British national born in Carshalton on 20 December 1967, with business address at the Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney Oxfordshire, OX29 9UW, hereinafter referred to as "Timothy Barlow";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

6. James Stephen Rees, a British national born in Sutton on 13 November 1970, with business address at Sunshine Cottage, Lodsworth, Petworth, West Sussex, GU28 9BY, hereinafter referred to as "James Rees";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

The persons listed under items 3 to 6 here-above are hereinafter referred to as the "Subscribers of Special Preferred Shares".

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing Shareholders declare that they hold the entire share capital of Bernardo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 February 2008 (the "Company"). The Company is in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés and its Articles of Incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To approve the increase of the Company's share capital by an amount of thirty-nine thousand two hundred four pounds sterling (GBP 39,204) so as to raise it from its present amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) to fifty-one thousand two hundred four pounds sterling (GBP 51,204);

2. To approve the issue of thirty-nine thousand two hundred four (39,204) new shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each so as to raise the number of shares from twelve thousand shares to fifty-one thousand two hundred four (51,204) shares;

3. To convert one hundred (100) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into one hundred (100) special preferred shares of the Company (the "Special Preferred Shares");

4. To convert fifty-one thousand one hundred four (51,104) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into fifty-one thousand one hundred four (51,104) ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares");

5. To accept the subscription of twenty-five (25) Special Preferred Shares by Robert Sloss by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);

6. To accept the subscription of twenty-five (25) Special Preferred Shares by James Morse by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);

7. To accept the subscription of twenty-five (25) Special Preferred Shares by Timothy Barlow by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);

8. To accept the subscription of twenty-five (25) Special Preferred Shares by James Rees by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);

9. To accept the subscription of thirteen thousand thirty-five (13,035) Ordinary Shares by Taverners Advisors Ltd by a contribution in cash equal to thirteen thousand thirty-five pounds sterling (GBP 13,035);

10. To accept the subscription of twenty-six thousand sixty-nine (26,069) Ordinary Shares by Falcon Realty Ltd by a contribution in cash equal to twenty-six thousand sixty-nine pounds sterling (GBP 26,069);

11. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation regarding the share capital of the Company, so as to reflect the decisions taken under items 1 to 10 above;

12. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 10 above;

13. To restate the Company's Articles of Incorporation;

14. Miscellaneous.

After that, the Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of thirty-nine thousand two hundred four pounds sterling (GBP 39,204) so as to raise it from its present amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) to fifty-one thousand two hundred four pounds sterling (GBP 51,204).

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue thirty-nine thousand two hundred four (39,204) new shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each so as to raise the number of shares from twelve thousand shares to fifty-one thousand two hundred four (51,204) shares.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to convert one hundred (100) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into one hundred (100) special preferred shares of the Company (the "Special Preferred Shares").

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to convert fifty-one thousand one hundred four (51,104) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into fifty-one thousand one hundred four (51,104) ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares").

Subscriptions/Payments

I. Thereupon, now appears Ms. Carmen Rodriguez, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of the proxies given on 22 February 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of each of the Subscribers of Special Preferred Shares, as follows:

1. In the name and on behalf of Robert Grant Sloss, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);
2. In the name and on behalf of James Morse, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);
3. In the name and on behalf of Timothy Barlow, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25); and
4. In the name and on behalf of James Rees, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of GBP 100, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

II. Thereupon, now appeared Ms. Carmen Rodriguez, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of the proxies given on 22 February 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of each of the Shareholders, as follows:

5. In the name and on behalf of Shareholder I, to thirteen thousand thirty-five (13,035) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to thirteen thousand thirty-five pounds sterling (GBP 13,035); and
6. In the name and on behalf of Shareholder II, to twenty-six thousand sixty-nine (26,069) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-six thousand sixty-nine pounds sterling (GBP 26,069).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of GBP 39,104, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon, the Shareholders, prenamed, hereby expressly waived any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here-above and resolved to accept the subscriptions and payments of the newly issued shares as described above.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders of the Company RESOLVED to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fifty-one thousand two hundred four pounds sterling (GBP 51,204) divided into one hundred (100) Special Preferred Shares (individually, a "Special Preferred Share" and collectively, the "Special Preferred Shares") and fifty-one thousand one hundred four (51,104) ordinary shares (individually, an "Ordinary Share" and collectively, the "Ordinary Shares") and, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Sixth resolution

The Shareholders of the Company RESOLVED to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Ordinary Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Each Special Preferred Share entitles its owner to promote rights in the profits and assets of the Company as described in a subscription and shareholders' agreement entered into by the Company with several persons on 22 February 2008, and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

The Company shall proceed to the repurchase and/ or the redemption of its own shares within the limits set by the Law and subject to the subscription and shareholders' agreement entered into by the Company on 22 February 2008.

The shareholders of the Company may at any time create any additional class of shares of the Company, including the rights attached thereto, upon resolution taken in accordance with the Law."

There being no further business, the general meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately deux mille Euros.

Declaration

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the Notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Taverners Advisors Limited, une société établie et constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Blenheim Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1063523, référés ci-après comme l'"Associé I";

ici représentée par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

2. Falcon Realty Limited, une société établie et constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, P.O. Box 958, Pasca Estate Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 472506, référés ci-après comme l'"Associé II";

ici représentée par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

Les entités listées ci-dessus sous les points 1 et 2 sont référées ci-après comme les "Associés".

3. Robert Grant Sloss, un citoyen britannique, né à Londres le 17 décembre 1968, avec adresse professionnelle à Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, référé ci-après comme "Robert Sloss";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

4. James Edward Morse, un citoyen britannique, né à Swansea le 25 octobre 1971, avec adresse professionnelle à SB Bonsucesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor, av. Cidade Jardim, 400, Jardins, Sao Paulo/SP, référé ci-après comme "James Morse";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

5. Timothy Spencer Barlow, un citoyen britannique, né à Carshalton le 20 décembre 1967, avec adresse professionnelle à with business address at the Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney Oxfordshire, OX29 9UW, référé ci-après comme "Timothy Barlow";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

6. James Stephen Rees, un citoyen britannique, né à Carshalton le 13 novembre 1970, avec adresse professionnelle à Sunshine Cottage, Lodsworth, Petworth, West Sussex, GU28 9BY, référé ci-après comme "James Rees";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

Les personnes listées ci-dessus sous les points 3 à 6 sont référées ci-après comme les "Souscripteurs de Parts sociales préférentielles spéciales"

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés comparants déclarent être les seuls associés de Bernardo S.à r.l., une "société à responsabilité limitée" constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte passé par devant le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, constituée le 20 février 2008 (la "Société"). La Société est en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés et son acte constitutif n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les Associés comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille deux cent quatre Livres Sterling (GBP 39.204) pour le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) à cinquante et un mille deux cent quatre Livres Sterling (GBP 51.204);

2. Approuver l'émission de trente-neuf mille deux cent quatre (39.204) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1 GBP) chacune pour porter le nombre de parts sociales de douze mille parts sociales à cinquante et un mille deux cent quatre (51.204) parts sociales;

3. Conversion de cent (100) parts sociales de la Société d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en cent (100) parts sociales préférentielles spéciales de la Société (les "Parts sociales préférentielles spéciales");

4. Conversion de cinquante et un mille cent quatre parts sociales (51.104) de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en cinquante et un mille cent quatre (51.104) parts sociales ordinaires de la Société (les "Parts sociales ordinaires");

5. Acceptation de la souscription de Robert Sloss de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

6. Acceptation de la souscription de James Morse de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

7. Acceptation de la souscription de Timothy Barlow de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

8. Acceptation de la souscription de James Rees de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

9. Acceptation de la souscription de Taverners Advisors Ltd de treize mille trente-cinq (13.035) Parts ordinaires par un apport en numéraire de treize mille trente-cinq Livres Sterling (GBP 13.035);

10. Acceptation de la souscription de Falcon Realty Ltd de vingt-six mille soixante-neuf (26.069) Parts ordinaires par un apport en numéraire de vingt-six mille soixante-neuf Livres Sterling (GBP 26.069);

11. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 10) ci-dessus;

12. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 10) ci-dessus;

13. Refonte des statuts de la Société;

14. Divers.

Après cela, les Associés, représentés, comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille deux cent quatre Livres Sterling (GBP 39.204) pour le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) à cinquante et un mille deux cent quatre Livres Sterling (GBP 51.204);

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre trente-neuf mille deux cent quatre (39.204) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune pour porter le nombre de parts sociales de douze mille parts sociales à cinquante et un mille deux cent quatre (51.204) parts sociales;

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de convertir cent (100) parts sociales de la Société d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en cent (100) Parts sociales préférentielles spéciales de la Société (les "Parts sociales préférentielles spéciales");

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de convertir cinquante et un mille cent quatre parts sociales (51.104) de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en cinquante et un mille cent quatre (51.104) Parts sociales ordinaires de la société (les "Parts sociales ordinaires").

Souscription/Payements

I. Ensuite comparait Ms. Carmen Rodriguez, prémentionné, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu de procurations données le 22 février 2008: Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de chacun des Souscripteurs de Parts sociales préférentielles spéciales, comme suit:

1. au nom et pour le compte de Robert Sloss à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

2. au nom et pour le compte de James Morse à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

3. au nom et pour le compte de Timothy Barlow à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

4. au nom et pour le compte de James Rees à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

Le comparant déclare et tous les participants de l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts nouvellement émises de la Société ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de cent Livres Sterling (GBP 100), dont la preuve est donnée au notaire soussigné qui a expressément enregistré cette déclaration.

II. Ensuite comparait Ms. Carmen Rodriguez, prémentionné, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu de procurations données le 22 février 2008: Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de chacun des Associés, comme suit:

5. au nom et pour le compte de Taverners Advisors Ltd à treize mille trente-cinq (13.035) Parts ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire de treize mille trente-cinq Livres Sterling (GBP 13.035);

6. au nom et pour le compte de Falcon Realty Ltd à vingt-six mille soixante-neuf (26.069) Parts ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, par un apport en numéraire de vingt-six mille soixante-neuf Livres Sterling (GBP 26.069);

Le comparant déclare et tous les participants de l'assemblée générale reconnaissent que les parts nouvellement émises de la Société ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de trente-neuf mille cent quatre Livres Sterling (GBP 39.104), dont la preuve est donnée au notaire soussigné qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite les Associés, prémentionnés, renoncent expressément par la présente à tout droit de souscription préférentiel concernant les parts sociales nouvellement émises et approuvent la souscription décrite ci-dessus et décident d'accepter les souscriptions et les paiements des parts nouvellement émises tels que décrits ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés de la Société DECIDENT de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante et un mille deux cents quatre Livres Sterling (GBP 51.204) représenté par cent (100) Parts sociales préférentielles spéciales (individuellement une "Part sociale préférentielle spéciale", et collectivement les "Parts sociales préférentielles spéciales") et cinquante et un mille cent quatre (51.104) Parts sociales ordinaires (individuellement une "Part sociale ordinaire" et collectivement les "Parts sociales ordinaires") ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de primes d'émission peut être établi auquel sera transférée toute prime d'émission payée pour toute part sociale en plus de sa valeur comptable. La somme du compte de primes d'émission peut être utilisée pour le paiement de toutes les parts sociales que la société pourra racheter en proportion des parts de ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour être distribuée aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale."

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés de la Société DECIDENT de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque Part sociale ordinaire confère à son propriétaire des droits égaux aux bénéfices et aux actifs de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

Chaque Part sociale préférentielle spéciale confère à son propriétaire des avantages aux bénéfices et aux actifs de la Société tel que décrits dans un contrat de souscription et d'associés conclu par la Société le 22 février 2008, et d'un vote à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale entraîne implicitement l'acceptation de l'acte constitutif de la Société et des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires des parts sociales doivent être représentés à l'égard de la Société par un mandataire commun, désigné parmi eux ou non.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société a un associé unique. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des tiers seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Le transfert des parts sociales doit être prouvé par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Un tel transfert n'est pas opposable à la Société et aux tiers à moins qu'il ne soit dûment notifié à la Société ou accepté par la Société, selon les prescriptions de l'article 1690 du Code civil.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales selon les dispositions de la Loi.

La Société pourra procéder au rachat et/ou au remboursement de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi conformément au contrat de souscription et d'associés conclu par la Société le 22 février 2008.

Les associés de la Société peuvent à n'importe quel moment créer des classes d'actions additionnelles de la Société, ainsi que les droits afférents par des décisions prises dans le respect de la Loi."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euro.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RODRIGUEZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 février 2008, Relation: LAC/2008/8869. — Reçu deux cent soixante euros et onze cents (260,11.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008051535/211/351.

(080056574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 13 octobre 2003 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Tilbury Investments SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Citco (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet à ce jour:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;

- C.A.S. Services S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2008.

Hille-Paul Schut / Doeke van der Molen.

Référence de publication: 2008052464/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

McKesson International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.499.

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Decker Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

McKesson International Finance S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social actuellement à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,

ici représentée par Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2008 à Luxembourg,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que McKesson International Finance S.à r.l. est l'associée unique de McKesson International Capital S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 88.499,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1434 du 3 octobre 2002

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social avec effet immédiat vers L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

En conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts, dans sa version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

- dans sa version anglaise

«The registered office is established in Strassen»

- dans sa version française

«Le siège social est établi à Strassen».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALENTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11371. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008050671/206/44.

(080056060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 123.942.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société à responsabilité limitée "PLT CONSULTING S.à r.l.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.382,

dûment représentée par son gérant technique Monsieur Philippe LAMBERT, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon,

ici représenté par Madame Nathalie LOUIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "DENLUX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.942, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 3 avril 2007,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alex WEBER en date du 25 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 22 février 2008, la société "JOTEL ENTERPRISES LIMITED", établie et ayant son siège social à P.C. Nicosia, 7, Florinis, Greg Tower, 6ème étage, (Chypres), a cédé ses cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société à responsabilité limitée "PLT CONSULTING S.à r.l.", prédésignée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 8 des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession

Deuxième résolution

L'associée unique décide:

- de supprimer la version anglaise comme deuxième langue d'expression des statuts;
- de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la construction et la rénovation en matière immobilière ainsi que le commerce de tout mobilier, y compris les œuvres d'art et les véhicules automoteurs.

La société peut réaliser son objet en tous lieux, au Luxembourg ou à l'étranger, de toutes manières et suivants les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées. Elle peut faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative: prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir ou céder tous brevets, patentes, licences, marques; d'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs, ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à tout ou partie de celui de la présente société, exercer la gérance d'autres sociétés."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LOUIS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2008. Relation GRE/2008/1431. - Reçu Douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050666/231/61.

(080055862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Amber Trust S.C.A.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 87.145.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an Extraordinary General Meeting (hereinafter the "General Meeting") of the shareholders of AMBER TRUST S.C.A., société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, Notary residing in Luxembourg, on 9 December 2003, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg 87.145 (hereinafter the "Company").

The general meeting is opened at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, in the premises of Arendt & Medernach, Luxembourg under the chair of Mr Yves Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr Jean Le Gall, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Nino Martkoplichvili, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. that the Agenda of the meeting is the following:

I Amendments to the articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in order to convert the Company to the specialized investment fund regime foreseen by the Luxembourg law dated 13 February 2007 concerning specialized investment funds (so-called "SIF") and make a few cosmetic updates, as follows:

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to include a legal reference to the Luxembourg law dated 13 February 2007, from:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company with a fixed capital, as defined in article 72-3 of the law of 10th August, 1915, under the name of AMBER TRUST S.C.A. (the "Corporation")."

To:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company with a fixed capital, as defined in article 72-3 of the law of 10th August, 1915, and registered as a specialised investment fund governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), under the name of AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF (the «Corporation»)".

2. Amendment of Article 2, of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the correct term of the Company, from:

" **Art. 2.** The Corporation is established for a period of seven years expiring on 2009. Notwithstanding provisions of applicable law, the Manager (as defined hereafter) may call an extraordinary shareholders' meeting, acting in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, which may continue the life of the Corporation for a further maximum period of three years."

To:

" **Art. 2.** The Corporation is established for a period of seven years expiring on 24 April 2009. Notwithstanding provisions of applicable law, the Manager (as defined hereafter) may call an extraordinary shareholders' meeting, acting in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, which may continue the life of the Corporation for a further maximum period of three years."

3. Amendment of Article 3, of the articles of incorporation of the Company in order to include a legal reference to the Luxembourg law dated 13 February 2007, from:

" **Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind and other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under Part II of the law of twenty December two thousand two regarding collective investment undertakings."

To:

" **Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind and other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the Law of 2007."

4. Amendment of Article 5 (a) of the articles of incorporation of the Company in order to include a legal reference to the Luxembourg law dated 13 February 2007, from:

" **Art. 5.** (a) The authorised capital of the Corporation is set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) divided into one Manager's share with no nominal value held by the Manager, sixty thousand (60,000) Ordinary Shares with no nominal value and ten thousand (10,000) Participating Shares with no nominal value (the Participating Shares and the Ordinary Shares together being hereafter referred to as the «Shares»).

Ordinary Shares can be available in two classes: as an institutional investor share or as a normal share as determined by the Manager. Institutional investors' shares may only be owned by institutional investors who qualify as such according to Luxembourg laws. Normal shares may be owned by all types of investors. Institutional investors' shares and normal shares shall have the same rights, except that they may be offered subject to different minimum investment amounts and that each of them is subject to a different Luxembourg annual tax duty."

To:

" **Art. 5.** (a) The authorised capital of the Corporation is set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) divided into one Manager's share with no nominal value held by the Manager, sixty thousand (60,000) Ordinary Shares with no nominal value and ten thousand (10,000) Participating Shares with no nominal value (the Participating Shares and the Ordinary Shares together being hereafter referred to as the «Shares»).

Shares are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 2007 and the Corporation will refuse to issue Shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law («Eligible Investors»).

Ordinary Shares can be available in two classes: as an institutional investor share or as a normal share as determined by the Manager. Ordinary Shares are reserved to Eligible Investors. Institutional investors' shares may only be owned by institutional investors who qualify as such according to the Law of 2007. Institutional investors' shares and normal shares shall have the same rights, except that they may be offered subject to different minimum investment amounts."

5. Amendment of Article 5 (h) of the articles of incorporation of the Company in order to include a legal reference to the Luxembourg law dated 13 February 2007, from:

"(h) The minimum net asset value of the Corporation, which must be achieved within six months after the date on which the Corporation has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law, shall be equal to one million two hundred and forty thousand Euro (EUR 1,240,000.-)."

To:

"(h) The minimum subscribed capital, increased by the share premium of the Corporation, which must be achieved within twelve months after the date on which the Corporation has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law shall be equal to one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)."

6. Insertion of the last but one paragraph of the article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to foresee the appropriate redemption mechanism, to read as follows:

"Shares may be redeemed compulsorily, in accordance with Article 20 hereof, (i) if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor or more generally (ii) following a transfer of such Shares which has been made in breach of the Articles of Incorporation."

7. Amendment of Article 18 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, from:

" **Art. 18.** The annual general meeting of the shareholders shall appoint an external auditor who takes on the duties laid down by the law of 20th December, 2002 concerning undertakings for collective investment. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until his successor is elected."

To:

" **Art. 18.** The annual general meeting of the shareholders shall appoint an external auditor who takes on the duties laid down by the Law of 2007.

The auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until his successor is elected."

8. Amendment of the first paragraph of the Article 20 of the articles of incorporation of the Company, from:

"The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body which ownership may be considered as detrimental to the Corporation."

To:

"The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body which ownership may be considered as detrimental to the Corporation or which would not qualify as Eligible Investor."

9. Amendment of the 3) of the Article 20 of the articles of incorporation of the Company, from:

"Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid."

To:

"Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares, such payment being deferred until the close of the liquidation of the Corporation, and will be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank."

10. Amendment of the first two paragraphs Article 24 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, from:

" **Art. 24.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the Manager) appointed by the general meeting pursuant to the Law of 20th December, 2002 concerning collective investment undertakings.

The net proceeds of liquidation shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and of Participating Shares pursuant to the rules set forth by the law of 20th December, 2002 concerning undertakings for collective investment and by Article 23 of the Articles of Incorporation."

To:

" **Art. 24.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the Manager) appointed by the general meeting pursuant to the Law of 2007.

The net proceeds of liquidation shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and of Participating Shares pursuant to the rules set forth by the Law of 2007 and by Article 23 of the Articles of Incorporation."

11. Amendment of Article 26 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, from:

" **Art. 26.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the law of 20th December, 2002 regarding collective investment undertakings."

To:

" **Art. 26.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Law of 2007."

II Miscellaneous.

B. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C. That all shares being issued in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company per registered mail on 1st February 2008.

D. That, according to the attendance list, out of 29,488.79 shares in issue, 21,265.13 shares are present or represented i.e 72.11352% of the issued shares are present or represented.

E. The quorum required for Item I of the Agenda by virtue of article 13 of the Articles of incorporation of the Company is 50% of the share capital. The resolutions on such item, in order to be adopted, shall be carried by (i) at least two-thirds of the votes cast and (ii) the consent of Amber Trust Management S.A.

F. No specific quorum is required for item II of the Agenda, according to Luxembourg laws, and the resolutions on such item shall be passed with the affirmative vote of the majority of the vote validly cast in the Company.

G. According to the attached attendance list, such quorum is present or represented at the present general meeting.

H. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The General Meeting decides to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to include a reference to the Luxembourg law dated 13 February 2007 concerning specialized investment funds, as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company with a fixed capital, as defined in article 72-3 of the law of 10th August, 1915, and registered as a specialised investment fund governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), under the name of AMBER TRUST S.C.A, SICAF-SIF (the "Corporation")."

Second Resolution

The General Meeting decides to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the precise term of the Company, as follows:

" **Art. 2.** The Corporation is established for a period of seven years expiring on 24 April 2009. Notwithstanding provisions of applicable law, the Manager (as defined hereafter) may call an extraordinary shareholders' meeting, acting in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, which may continue the life of the Corporation for a further maximum period of three years. "

Third Resolution

The General Meeting decides to amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company in order to include a reference to the Luxembourg law dated 13 February 2007 concerning specialized investment funds, as follows:

" **Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind and other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the Law of 2007."

Fourth Resolution

The General Meeting decides to amend Article 5 (a) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the constraints deriving from the Luxembourg law dated 13 February 2007 concerning specialized investment funds, as follows:

" **Art.5.** (a) The authorised capital of the Corporation is set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) divided into one Manager's share with no nominal value held by the Manager, sixty thousand (60,000) Ordinary Shares with no nominal value and ten thousand (10,000) Participating Shares with no nominal value (the Participating Shares and the Ordinary Shares together being hereafter referred to as the «Shares»).

Shares are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 2007 and the Corporation will refuse to issue Shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law («Eligible Investors»).

Ordinary Shares can be available in two classes: as an institutional investor share or as a normal share as determined by the Manager. Ordinary Shares are reserved to Eligible Investors. Institutional investors' shares may only be owned by institutional investors who qualify as such according to the Law of 2007. Institutional investors' shares and normal shares shall have the same rights, except that they may be offered subject to different minimum Investment amounts."

Fifth Resolution

The General Meeting decides to amend Article 5 (h) of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references as follows:

"(h) The minimum subscribed capital, increased by the share premium of the Corporation, which must be achieved within twelve months after the date on which the Corporation has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law shall be equal to one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)."

Sixth Resolution

The General Meeting decides to amend Article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to foresee the appropriate redemption mechanism, to read as follows:

"Shares may be redeemed compulsorily, in accordance with Article 20 hereof, (i) if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor or more generally (ii) following a transfer of such Shares which has been made in breach of the Articles of Incorporation."

Seventh Resolution

The General Meeting decides to amend Article 18 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, as follows:

" **Art. 18.** The annual general meeting of the shareholders shall appoint an external auditor who takes on the duties laid down by the Law of 2007.

The auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until his successor is elected."

Eighth Resolution

The General Meeting decides to amend the first paragraph of the Article 20 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, as follows:

" **Art. 20.** The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body which ownership may be considered as detrimental to the Corporation or which would not qualify as Eligible Investor."

Ninth Resolution

The General Meeting decides to amend the 3) of the Article 20 of the articles of incorporation of the Company:

"Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares, such payment being deferred until the close of the liquidation of the Corporation, and will be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank."

Tenth resolution

The General Meeting decides to amend the first two paragraphs of Article 24 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, as follows:

" **Art. 24.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the Manager) appointed by the general meeting pursuant to the Law of 2007.

The net proceeds of liquidation shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and of Participating Shares pursuant to the rules set forth by the Law of 2007 and by Article 23 of the Articles of Incorporation."

Eleventh resolution

The General Meeting decides to amend Article 26 of the articles of incorporation of the Company in order to include the appropriate legal references, as follows:

" **Art. 26.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Law of 2007."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«assemblée générale») de AMBER TRUST S.C.A., société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire résidant à Luxembourg en date du 9 décembre 2003, enregistrée sous le numéro 87.145 du Registre du Commerce et des Sociétés (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, dans les locaux de Arendt & Medernach sous la présidence de M. Yves Lacroix, avocat, résidant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire M. Jean Le Gall, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mlle Nino Martkoplichvili, employée, résidant à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A - L'ordre du jour est le suivant:

I Modification des statuts de la Société en vue de la conversion de la Société au régime fonds d'investissement spécialisé prévu par la loi du 1^{er} février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, comme suit:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin d'y faire référence à la loi du 13 février 2007, comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions en tant que société d'investissement à capital fixe telle que définie à l'article 72-3 de la loi du 10 août 1915 sous la dénomination AMBER TRUST S.C.A. (la «Société»).»

Remplacé par:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions en tant que société d'investissement à capital fixe telle que définie à l'article 72-3 de la loi du 10 août 1915 et enregistrée en tant que fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés («La Loi de 2007») sous la dénomination AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF (la «Société»).»

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de faire référence à la date exacte de mise en liquidation de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée de sept ans qui expire en 2009. Nonobstant les dispositions légales applicables, le Gérant (tel que défini ci-après) pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modifications de statuts, qui pourra étendre la durée de la Société pour une nouvelle période de 3 ans au plus.»

Remplacé par:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée de sept ans qui expire le 24 avril 2009. Nonobstant les dispositions légales applicables, le Gérant (tel que défini ci-après) pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modifications de statuts, qui pourra étendre la durée de la Société pour une nouvelle période de 3 ans au plus.»

3. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin d'y faire référence à la loi du 13 février 2007, comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif de placer le fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et autres avoirs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Remplacé par:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif de placer le fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et autres avoirs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi de 2007.»

4. Modification de l'article 5 (a) des statuts de la Société afin d'y refléter les contraintes de la loi du 13 février 2007, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) représenté par une action de Commandité sans mention de valeur détenue par le Gérant, par soixante mille (60.000) Actions Ordinaires sans mention de valeur et par dix mille (10.000) Actions de Participation sans mention de valeur (les Actions Ordinaires et les Actions de Participation étant ensemble désignées ci-après comme les «Actions»). Les Actions Ordinaires seront disponibles en deux classes: comme action d'un investisseur institutionnel ou comme action normale, tel que déterminé par le Gérant. Les actions d'investisseurs institutionnels seront détenues seulement par des investisseurs institutionnels qui répondent aux critères imposés par la loi luxembourgeoise. Les actions normales pourront être détenues par tout type d'investisseurs. Les actions des investisseurs institutionnels et les actions normales jouiront des mêmes droits; cependant, elles pourront être offertes à la souscription sous réserve de minima d'investissement différents et elles ne seront pas soumises au même taux pour la taxe annuelle d'abonnement luxembourgeoise.»

Remplacé par:

« **Art. 5.** (a) Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) représenté par une action de Commandité sans mention de valeur détenue par le Gérant, par soixante mille (60.000) Actions Ordinaires sans mention de valeur et par dix mille (10.000) Actions de Participation sans mention de valeur (les Actions Ordinaires et les Actions de Participation étant ensemble désignées ci-après comme les «Actions»).

Les Actions sont réservées à des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi de 2007 et la Société refusera d'émettre des Actions dès lors que la propriété légale ou le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas la qualité d'Investisseur Institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi («Investisseurs Eligibles»).

Les Actions Ordinaires seront disponibles en deux classes: comme action d'un investisseur institutionnel ou comme action normale, tel que déterminé par le Gérant. Les Actions Ordinaires sont réservées aux Investisseurs Eligibles. Les actions d'investisseurs institutionnels seront détenues seulement par des investisseurs institutionnels qui répondent aux critères imposés par la Loi de 2007. Les actions des investisseurs institutionnels et les actions normales jouiront des mêmes droits; cependant, elles pourront être offertes à la souscription sous réserve de minima d'investissement différents.»

5. Modification de l'article 5 (h) des statuts de la Société afin d'y faire référence à la loi du 13 février 2007, comme suit:

«(h) Le minimum de la valeur nette d'actif de la Société, qui devra être atteint endéans les six mois après la date à laquelle la Société aura été autorisée comme organisme de placement collectif conformément au droit luxembourgeois, est égal à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-).»

Remplacé par:

«(h) Le capital souscrit minimum, augmenté des primes d'émission de la Société, qui devra être atteint endéans les douze mois après la date à laquelle la Société aura été autorisée comme fonds d'investissement spécialisé conformément au droit luxembourgeois, est égal à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).»

6. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y inclure l'avant -dernier paragraphe, comme suit:

«Des Actions peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire, conformément à l'Article 20 ci-après, si un actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur Eligible ou, plus généralement, (ii) lorsque un transfert de ces Actions a été réalisé en violation des présents Statuts.»

7. Modification de l'article 18 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires désignera un expert-comptable extérieur qui devra remplir les obligations prescrites par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif L'expert-comptable sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.»

Remplacé par:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires designera un expert-comptable extérieur qui devra remplir les obligations prescrites par la loi de 2007.

L'expert-comptable sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.»

8. Modification du premier paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

« **Art. 20.** La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale dont la propriété peut être considérée comme préjudiciable à la Société.»

Remplacé par:

« **Art. 20.** La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale dont la propriété peut être considérée comme préjudiciable à la Société ou lorsque cette personne n'est pas qualifiée d'Investisseur Eligible.»

9. Modification du 3) de l'article 20 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire de ces actions, sauf en période de restriction de change et le prix sera déposé par la société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra au propriétaire y relative contre remise du ou des certificats représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix tel que décrit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir ses droits sur ces actions ou toutes autres actions de la Société ni faire aucune revendication contre la Société et ses avoirs, sauf sur le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats comme il est précisé ci-dessus.»

Remplacé par:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire de ces actions, ce paiement étant différé à la clôture de la liquidation de la Société et le prix sera déposé auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra au propriétaire y relative contre remise du ou des certificats représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix tel que décrit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir ses droits sur ces actions ou toutes autres actions de la Société ni faire aucune revendication contre la Société et ses avoirs, sauf sur le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque.»

10. Modification des deux premiers paragraphes de l'article 24 des statuts de la Société afin d'y inclure les référence légales appropriées, comme suit:

« **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peut être le Gérant) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Le produit net de liquidation sera distribué aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation conformément aux règles établies par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et par l'Article 23 des Statuts.»

Remplacé par:

« **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peut être le Gérant) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi de 2007.

Le produit net de liquidation sera distribué aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation conformément aux règles établies par la loi de 2007 et par l'Article 23 des Statuts.»

11. Modification de l'article 26 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées comme suit:

« **Art. 26.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

Remplacé par:

« **Art. 26.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et par la loi de 2007.»

II Divers

B - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C - Les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée générale par lettres recommandées en date du 1^{er} février 2008.

D - Il apparaît, selon la liste de présence que sur les 29.488,79 actions en circulation, 21.265,13 actions sont présentes ou représentées, soit 72,11352% des actions émises.

E - Le quorum requis par l'article 13 des statuts pour les délibérations sur le point I de l'ordre du jour est de 50% du capital social et les résolutions sur ce point 1, pour être valables, doivent réunir (i) les deux tiers des voix exprimées et (ii) l'accord de l'associé gérant commandité.

F - Aucune condition particulière de quorum n'est requise pour délibérer sur les sujets inscrits au point II de l'ordre du jour et les résolutions sur ce point II doivent être approuvées par la majorité des votes pour être adoptées.

G - En conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin d'y faire référence à la loi du 13 février 2007, comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions en tant que société d'investissement à capital fixe telle que définie à l'article 72-3 de la loi du 10 août 1915 et enregistrée en tant que fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés («La Loi de 2007») sous la dénomination AMBER TRUST S.C.A, SICAF-SIF (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de faire référence à la date exacte de mise en liquidation de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée de sept ans qui expire le 24 avril 2009. Nonobstant les dispositions légales applicables, le Gérant (tel que défini ci-après) pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modifications de statuts, qui pourra étendre la durée de la Société pour une nouvelle période de 3 ans au plus.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin d'y faire référence à la loi du 13 février 2007, comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif de placer le fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et autres avoirs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés («La loi de 2007»).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 (a) des statuts de la Société afin d'y refléter les contraintes de la loi du 13 février 2007, comme suit:

« **Art. 5.** (a) Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) représenté par une action de Commandité sans mention de valeur détenue par le Gérant, par soixante mille (60.000) Actions Ordinaires

sans mention de valeur et par dix mille (10.000) Actions de Participation sans mention de valeur (les Actions Ordinaires et les Actions de Participation étant ensemble désignées ci-après comme les «Actions»).

Les Actions sont réservées à des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi de 2007 et la Société refusera d'émettre des Actions dès lors que la propriété légale ou le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas la qualité d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi («Investisseurs Eligibles»).

Les Actions Ordinaires seront disponibles en deux classes: comme action d'un investisseur institutionnel ou comme action normale, tel que déterminé par le Gérant. Les Actions Ordinaires sont réservées aux Investisseurs Eligibles. Les actions d'investisseurs institutionnels seront détenues seulement par des investisseurs institutionnels qui répondent aux critères imposés par la Loi de 2007. Les actions des investisseurs institutionnels et les actions normales Juiront des mêmes droits; cependant, elles pourront être offertes à la souscription sous réserve de minima d'investissement différents.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 5 (h) des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

«(h) Le capital souscrit minimum, augmenté des primes d'émission de la Société, qui devra être atteint endéans les douze mois après la date à laquelle la Société aura été autorisée comme fonds d'investissement spécialisé conformément au droit luxembourgeois, est égal à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin d'y inclure l'avant-dernier paragraphe, comme suit:

«Des Actions peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire, conformément à l'Article 20 ci-après, si un actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur Eligible ou, plus généralement, (ii) lorsque un transfert de ces Actions a été réalisé en violation des présents Statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires désignera un expert-comptable extérieur qui devra remplir les obligations prescrites par la loi de 2007.

L'expert-comptable sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction Jusqu'à l'élection de son successeur.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

« **Art. 20.** La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale dont la propriété peut être considérée comme préjudiciable à la Société ou lorsque cette personne n'est pas qualifiée d'Investisseur Eligible.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 3) de l'article 20 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire de ces actions, ce paiement étant différé à la clôture de la liquidation de la Société sauf en période de restriction de change et le prix sera déposé par la société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra au propriétaire y relative contre remise du ou des certificats représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix tel que décrit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir ses droits sur ces actions ou toutes autres actions de la Société ni faire aucune revendication contre la Société et ses avoirs, sauf sur le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats comme il est précisé ci-dessus.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 24 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

« **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peut être le Gérant) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi de 2007.

Le produit net de liquidation sera distribué aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation conformément aux règles établies par la loi de 2007 et par l'Article 23 des Statuts.»

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 26 des statuts de la Société afin d'y inclure les références légales appropriées, comme suit:

« **Art. 26.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et par la loi de 2007.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande des ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. LACROIX, J. LE GALL, N. MARTKOPLICHVILI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2008. Relation: LAC/2008/7266. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008044065/242/523.

(080036802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Refuge Invest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.254.

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedernaven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REFUGE INVEST S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.254, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedernaven, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 5 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien FAIZAND, gérant de société, demeurant professionnellement au 20, rue Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur David CHOQUET, employé privé, demeurant professionnellement au 20, rue Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier NICOLAS, employé privé, demeurant professionnellement au 20, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Cessation des fonctions des administrateurs;
2. Nomination de nouveaux administrateurs;
3. Modification de l'article 10 des statuts,
4. Modification des pouvoirs de représentation de la société et en conséquence modification de l'article 11 des statuts;
5. Transfert du siège social au 20, rue de Strasbourg, L - 2560 Luxembourg.
6. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate la cessation des fonctions par survenance du terme de:

- Monsieur Sébastien Faizand, gérant, né le 20 juin 1975 à Orléans, demeurant 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Madame Adeline Segaud, née le 12 juin 1979 à Lyon (France), demeurant au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- Monsieur David Choquet, né le 17 mai 1975 à Blois (France), demeurant au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur David CHOQUET, employé privé, né le 17 mai 1975 à Blois (France), demeurant au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;
- Monsieur Didier NICOLAS, employé privé, né le 13 décembre 1961 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- Monsieur Sébastien FAIZAND, gérant de société, né le 20 juin 1975 à Orléans (France), demeurant professionnellement au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts relatif à l'autorisation préalable de l'assemblée générale en cas de nomination d'un administrateur délégué.

L'article 10 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et donc l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle d'un administrateur délégué, étant entendu que tout engagement de la société supérieur à 3.000,00 € (trois mille euros) devra être validé par la signature conjointe de deux administrateurs délégués.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 20, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Faizand, Choquet, Nicolas, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2007, LAC / 2007 / 37592. - Reçu 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008052313/202/88.

(080057373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Refuge Invest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.254.

En date du 12 novembre 2007, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 26.723 de son répertoire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «REFUGE INVEST S.A.», ayant son siège social au 20, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 118.254, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 5 octobre 2006.

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la rédaction du dernier paragraphe de la deuxième résolution de ladite assemblée portant sur la durée du mandat des administrateurs.

Il y a lieu donc de lire dernier paragraphe de la deuxième résolution comme suit:

«Deuxième résolution

dernier paragraphe

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2008.

Paul Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2008052317/202/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l.

Mr. Marcel Stepahny

Gérant B

Référence de publication: 2008050832/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02331. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Holdtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.647.

RECTIFICATIF

L'extrait aux fins de publications de l'assemblée générale du 07 mars 2008, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 28 mars 2008 sous la référence 8/46625 doit être modifié en ce sens:

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008051137/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

March Limited, a company duly organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11 Bermuda, here represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 March 2008. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

March Limited acting as the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of March Europe S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 89.116 (the "Company") and represented as stated here above, declares and requests the undersigned notary to act that:

Resolutions

1. First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a contribution in cash in the amount of EUR 215,306.25 in order to raise it from its current amount of EUR 6,094,893.75 to EUR 6,310,200 subject to the payment of a share premium in the global amount of EUR 861,225 by creating and issuing 172,245 new shares of class C with a nominal value of EUR 1.25 each (the "New Class C Shares"), having all the rights attached to this class of shares.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, March Limited, represented as stated above, declares to subscribe for all the 172,245 New Class C Shares with a nominal value of EUR 1.25 per share and to pay up the New Class C Shares for an amount of EUR 215,306.25 and a share premium in the global amount of EUR 861,225 by contribution in cash.

The share premium in the amount of EUR 861,225 is to be allocated to a freely distributable reserve account.

The subscription price and the share premium have been fully paid up by a contribution in cash, as it has been certified to the undersigned notary.

2. Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend Article 5 (Corporate Capital) of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at EUR 6,310,200 (six million three hundred ten thousand two hundred Euros), divided into twenty four thousand eight hundred (24,800) Ordinary Shares, three million nine hundred sixty one thousand four hundred twenty (3,961,420) shares of class A, two hundred eighty-nine thousand six hundred ninety-five (289,695) shares of class B and seven hundred seventy-two thousand two hundred forty-five (772,245) shares of class C with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, fully paid up."

3. Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to renew the authorised capital clause provided by in Article 6 (Modification of the Corporate Capital) of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"6.1 The authorized capital is set at EUR 23,936,106.25 (twenty-three million nine hundred and thirty-six thousand one hundred six Euros point twenty-five) divided into 19,148,885 (nineteen million one hundred and forty-eight thousand eight hundred eighty-five) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of the Articles to increase, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of a General Meeting of shareholders. This increase of capital may be subscribed and shares issued

subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Board of Directors. The shares issued may be paid up totally or partially, by contribution in kind, by cash contribution, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof, to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. Each time the Board of Directors decides to increase the share capital in application of the above-mentioned authorization, it will issue new shares of an existing class of the shares or new classes of shares, being ordinary shares or preference shares, redeemable or not. Subject to the provisions of article 8, the Board of Directors is specially authorised to define the condition of the redemption and the modalities of the financial rights attached to the new shares under issuance as defined under article 21 in compliance with the Articles and may in particular determine what assets and operations are allocated to the class of shares under issuance. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law and create different categories of shares."

4. Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of existing shareholders to subscribe for up to 19,148,885 (nineteen million one hundred and forty-eight thousand eight hundred eighty-five) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each with or without an issue premium and having the rights described in the authorized share capital clause.

5. Fifth Resolution

The Sole Shareholder hereby declares to have received the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended, concerning the waiver of preferential subscription rights with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital and resolves to acknowledge and approve such report.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

March Limited, une société constituée selon les lois du Bermuda, ayant son siège social à Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11 Bermuda, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 11 mars 2008. Ladite procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et va être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

March Limited agissant en tant qu'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de March Europe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.116 (la «Société»), et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

Résolutions

1. Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de EUR 215.306,25 de manière à le porter de son montant actuel de EUR 6.094.893,75 à EUR 6.310.200 moyennant le

payement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 861.225 par la création et l'émission de 172.245 nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les "Nouvelles Actions de Classe C"), ayant tous les droits attachés à cette classe d'actions.

Souscription et libération

L'Actionnaire Unique, March Limited, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 172.245 Nouvelles Actions de Classe C d'une valeur nominale de EUR 1,25 par action pour un montant de EUR 215.306,25 et une prime d'émission d'un montant global de EUR 861.225 par apport en numéraire.

La prime d'émission d'un montant de EUR 861.225 sera allouée à un compte de réserve librement distribuable.

Le prix de souscription et la prime d'émission ont été entièrement payés par apport en numéraire, ainsi que certifié au notaire soussigné.

2. Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 5 (Capital social) des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé Euro 6.310.200 (six millions trois cent dix mille deux cents Euros), divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires, 3.961.420 (trois millions neuf cent soixante et un mille quatre cent vingt) actions de classe A, 289.695 (deux cent quatre vingt neuf mille six cent quatre-vingt quinze) actions de classe B et 772.245 (sept cent soixante-douze mille deux cent quarante-cinq) actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune, entièrement libérées.»

3. Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renouveler la clause de capital autorisé prévue à l'article 6 (Modifications du capital social) des statuts de la Société, ayant la teneur suivante:

«6.1 Le capital autorisé est fixé à EUR 23.936.106,25 (vingt trois millions neuf cent trente six mille cent six euros et vingt-cinq cents) qui sera divisé en 19.748.885 (dix-neuf millions sept cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions de EUR 1.25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

6.3. En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents Statuts, autorisé à augmenter, à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. L'autorisation pourra être prorogée pour une nouvelle période de cinq ans maximum par résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et les actions émises avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Conseil d'Administration. Les actions souscrites pourront être libérées totalement ou partiellement par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou réserves ou par toute combinaison de ces modalités à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Chaque fois que le Conseil d'Administration décidera d'augmenter le capital social, il sera émis de nouvelles actions des classes existantes ou de nouvelles classes d'actions, pouvant être des actions ordinaires ou des actions préférentielles ou des actions sans droit de vote, rachetables ou non. Sous réserve des dispositions de l'article 8, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à définir les conditions de rachat et les modalités des droits financiers attachés aux nouvelles actions à émettre telles que définies par l'article 21 conformément aux Statuts et pourra, en particulier, déterminer les actifs et les opérations correspondant à la classe d'actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et émettre plusieurs classes d'actions.»

4. Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en limitant ou en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire jusqu'à 19.148.885 (dix-neuf millions sept cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un Euro vingt-cinq cents) chacune, avec ou sans prime d'émission et ayant les droits décrits dans la clause relative au capital autorisé.

5. Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique déclare avoir reçu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, concernant la renonciation aux droits préférentiels

de souscription en relation avec l'augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé et décide de prendre connaissance et d'approuver ce rapport.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à huit mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, Relation LAC/2008/10983. — Reçu cinq mille trois cent quatre-vingt-deux euros soixante-six cents (5.382,66 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052914/211/183.

(080058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Safety International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.556.

Maître Jim PENNING, avocat à la Cour, a dénoncé le siège social avec effet immédiat le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Domiciliaire

Référence de publication: 2008051179/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Rock Ridge RE 28, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.928.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 28 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052473/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Finnat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 16.789.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 mars 2008 a reconduit les mandats des administrateurs Saverio Rizzuti, Maria Dennewald et Yasmine Birgen-Ollinger pour une nouvelle période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Le mandat du commissaire aux comptes KPMG Audit a également été prorogé pour une nouvelle période d'un an.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008052469/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique Rock Ridge RE 5 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052470/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rock Ridge RE 32, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.010.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé unique de Rock Ridge RE 32 (la "Société"), a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Mr. Julien Leclerc, né le 28 juin 1977 à Virton, (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052471/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.
